



22 mai, 2009
Pour distribution immédiate
AGE: Bourse de croissance TSX

Adventure Gold signe une entente de partage de coûts de gestion avec Ressources Everton

Montréal, QC - Adventure Gold inc. (AGE: TSX-V) (la « Société »), annonce qu'elle a signé une entente (l'« Entente ») de partage de coûts de gestion avec Ressources Everton inc. (« Everton »). L'Entente a été approuvée par les Conseils d'administration des deux sociétés et est sujette à l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse »). Les termes importants de l'Entente, qui a une date effective du 1^{er} janvier 2009, sont les suivant :

- (i) Everton et la Société ont accepté de partager les coûts (a) de leurs bureaux administratifs à Ottawa et Sorel-Tracy, soit principalement le loyer et l'équipement de bureau (les « Coûts Administratifs »), (b) des employés d'Everton qui fournissent des services similaires à la Société (les « Coûts de Gestion ») et (c) de la rémunération annuel du chef des finances d'Everton qui est également chef des finances pour la Société (les « Coûts de Gestion des Initiés ») (collectivement, les « Coûts »);
- (ii) Everton fournira à la Société des états de compte trimestriels portant sur sa part des Coûts;
- (iii) Sur réception d'un état de compte, la Société aura l'option, à sa discrétion et à condition qu'elle donne à Everton un avis à cet effet dans les 30 jours, de payer en actions ordinaires de la Société (les « Actions ») les Coûts Administratifs et les Coûts de Gestion inclus dans ledit état de compte, au lieu de payer en espèces. Le prix des Actions sera égal au plus élevé de 0,11 \$ par action ou le Cours Escompté (tel que défini dans les politiques de la Bourse) le dernier jour couvert par l'état de compte; et
- (iv) Quant au paiement des Coûts de Gestion des Initiés, la Société aura également l'option de payer ces coûts en Actions au lieu de payer en espèces, aux mêmes termes et conditions que ceux énoncés plus haut, sauf que (a) la société devra préalablement obtenir l'approbation des ses actionnaires désintéressés au plus tard le 31 décembre 2009, (b) le paiement de ces coûts aura lieu le ou après le 31 décembre 2009 (si la société décide de ne pas payer ces coûts en actions) et (c) le prix par Action sera le plus élevé de 0,11 \$ ou le Cours Escompté au 31 décembre 2009.

Les titres susceptibles d'être émis à Everton en vertu de l'Entente seront assujettis à une période de détention obligatoire de 4 mois.

Profil

Adventure Gold inc. est une compagnie d'exploration minière dont l'objectif premier est la découverte de gisements aurifères de qualité dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi située dans le nord-ouest du Québec et le nord-est de l'Ontario, l'une des régions les plus riche en gisements aurifères au monde. Adventure Gold possède des actifs miniers de qualité dans les régions de Val d'Or, au Québec et de Timmins, en Ontario. Elle est dirigée par une équipe technique et de gestion déterminée possédant une expertise considérable en exploration et production minérale. La Société sera active en 2009 en investissant un budget de 1 150 000 \$ pour explorer ses propriétés minières de la région de Val d'Or et de Timmins et continuera d'être agressive dans l'acquisition d'actifs miniers de qualité répondant à sa stratégie corporative.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous :

Marco Gagnon
Président & Chef de la direction
marco@adventure-gold.com
450.743.5527

www.adventure-gold.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué de presse.